CHECKLIST DE PRÉPARATION À LA DIFFUSION

PHASE DE CRÉATION 4 : Tests, publication et finalisation

Objectif : Utilisez cette checklist avant et pendant le lancement public de votre visite numérique du patrimoine. Elle aide les équipes de jeunes, les animateurs et les mentors à préparer le matériel promotionnel, à garantir le respect des droits d'auteur et des normes éthiques, à mobiliser la communauté locale et à gérer la visibilité après le lancement.

Titre de la visite :	
Groupe de jeunes / Organisation:	
Facilitateur principal / Mentor :	
Plateforme numérique / URL de la visite guidée :	
Date de publication prévue :	

1. Conformité aux droits d'auteur, propriété intellectuelle et autorisations

Veillez à ce que toutes les images, vidéos, enregistrements audio, interviews et données personnelles soient utilisés de manière légale et éthique, avec une attribution appropriée.

- ☐ Licences d'images et de médias : Toutes les photographies d'archives, les œuvres d'art, les musiques de fond et les médias tiers sont sous licence Creative Commons, appartiennent au domaine public ou bénéficient d'autorisations écrites.
- ☐ Attributions et crédits : Les crédits appropriés, les noms des auteurs et les liens vers les sources sont clairement visibles sur une page dédiée aux crédits de la visite ou dans les légendes des médias.
- ☐ Règlement général sur la protection des données (RGPD), respect de la vie privée des jeunes et consentement aux entretiens : des formulaires de consentement signés sont obtenus pour toute personne identifiable (en particulier les jeunes) apparaissant sur des photos, des vidéos ou des enregistrements audio. Aucune donnée personnelle privée n'est partagée.
- ☐ Mention des organismes de soutien : Si vous avez bénéficié d'un soutien officiel pour la création de votre visite, n'oubliez pas d'inclure les logos correspondants.

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

BOÎTE À OUTILS EYES

CHECKLIST DE PRÉPARATION À LA DIFFUSION

CHECKLIST



2. Kit de supports promotionnels et de diffusion

Créez des supports visuels promotionnels pour faire connaître votre visite au grand public.

- ☐ Résumé et description de la visite : Un résumé engageant de 150 mots, adapté aux jeunes, et un slogan court, rédigés pour les publications sur les réseaux sociaux, les bulletins d'information et/ou les médias locaux.
- ☐ Couverture visuelle et graphiques (ex. Canva) : Images de couverture promotionnelles simples, bannières ou affiches créées pour le partage numérique (à l'aide de modèles comme Canva).
- ☐ Matériel imprimable : affiches avec QR codes, prospectus ou cartes postales imprimables conçus pour être affichés dans des lieux de la ville ou aux étapes physiques de la visite.
- ☐ Clips courts pour les réseaux sociaux : courts extraits audio, aperçus vidéo de 15 secondes ou carrousels d'images formatés pour Instagram, TikTok ou Facebook.



3. Canaux de diffusion et implication de la communauté locale

Contactez les acteurs locaux, les personnes interviewées et les réseaux communautaires afin de maximiser la visibilité de la visite.

- ☐ Partagez votre visite avec les écoles locales, les portails jeunesse, les centres communautaires et/ou les associations culturelles locales.
- ☐ Partagez votre visite avec les personnes interviewées, les historiens locaux, les services culturels municipaux et les offices de tourisme.
- ☐ Campagne en ligne et sur les réseaux sociaux : Campagne promotionnelle planifiée et publiée sur les réseaux sociaux des organisations partenaires et/ou sur les comptes de réseaux sociaux des créateurs.



4. Événements communautaires et projets pilotes

- ☐ Tests communautaires / Groupes de discussion : Des membres de la communauté locale, des pairs ou des personnes interviewées sont invités à tester la visite et à partager leurs premières impressions avant un lancement public plus large.
- ☐ Événement de lancement public / Visite guidée : Un événement public de lancement, une visite guidée ou une présentation à destination de la communauté locale est prévu comme moyen de promotion de la visite.

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.



5. Visibilité et durabilité après le lancement

Veillez à ce que la visite reste accessible, qu'il y ait un suivi ainsi que des mises à jour après la fin du projet.

- ☐ Mécanisme de feedback des visiteurs : Un lien vers un questionnaire de feedback ou un QR code intégré à la fin de la visite permet d'évaluer l'expérience des visiteurs.
- ☐ Suivi des statistiques de base (optionnel – plus avancé) : si disponible, une méthode simple est mise en place pour surveiller l'engagement des visiteurs (par exemple, le nombre de vues, les clics sur les liens ou les statistiques de numérisation des QR codes).
- ☐ Maintenance à long terme des liens et de la plateforme : Personne/organisation désignée responsable de la maintenance de l'hébergement de la plateforme et de la vérification des liens après 3 à 6 mois.



6. Validation finale avant publication

Date et signature du représentant des jeunes :

Date et signature du facilitateur/mentor :

État final de la diffusion :

- ☐ Validé pour le lancement public et la campagne de promotion
- ☐ Révisions requises (si cette option est sélectionnée, veuillez préciser les modifications requises ci-dessous) :

Révisions spécifiques requises :

_____

_____

_____

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.